

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 1715

Bruxelles, le 28 juin 1921

5393/218

Bruxelles, le 16 mars 1922.

Monsieur le Ministre,

Le 28 juin 1921, Indicateur N° 1715, Administration des Beaux-Arts, votre département nous a fait connaître, comme suite à notre lettre du 14 juin, qu'il croyait l'acquisition d'œuvres de Rodin désirable en principe mais qu'il ne lui paraissait pas opportun de s'en occuper alors. On avait signalé à la Commission directrice du Musée qu'il était possible, en s'adressant à Mr Bénédite, Conservateur du Musée Rodin, de se procurer des exemplaires en bronze à des prix relativement peu élevés (L'Age d'airain, 30.000 francs; le Saint Jean-Baptiste, 35.000 francs) et qu'il serait fait pour le Musée de Bruxelles, des conditions spéciales. Dans la dernière séance de la Commission, il a été dit que les conditions d'achat sont maintenant très avantageuses, que l'on ne demanderait pour le Saint Jean Baptiste que 25.000 francs et pour la tête L'Homme au nez cassé qu'une somme ^{relativement} assez minime.

En conséquence, la Commission croit devoir appeler à nouveau l'attention de votre Département sur l'intérêt qu'il y aurait à acquérir des œuvres du grand sculpteur français.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur HUBERT,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 28 juin 1921

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 1715

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

faux

Répondant à votre lettre du 14 juin concernant les possibilités d'acquérir des exemplaires d'oeuvres de Rodin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je crois ces acquisitions désirables en principe mais qu'il ne me paraît pas opportun de s'en occuper actuellement.

LE MINISTRE,

Jestru

A la Commission directrice du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique,

M. Fierens Gevaert,

Conservateur en Chef,

E/V.

8

Bruxelles, le 14 juin 1921.

11

Monsieur le Ministre,

Monsieur Devillez, dans la Section d'Art Moderne, tenue hier au Musée, nous a fait savoir qu'il est possible, en s'adressant à Mr Bénédite, conservateur du Musée Rodin, de se procurer à Paris des exemplaires en bronze des oeuvres du grand sculpteur français et ce moyennant des prix relativement peu élevés. Ainsi, un exemplaire de l'Age d'airain ne coûterait que 30.000 francs, un exemplaire du St Jean Baptiste 35.000 francs. Encore serait-il fait, pour le Musée de Bruxelles, des conditions spéciales.

La Section a estimé qu'il était désirable de signaler ce fait à votre sérieuse attention.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur J. DESTREE,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

Bruxelles, le 22 mars 1923.

I annexe.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'art Moderne de la Commission directrice a pris connaissance, en sa séance du 19 courant, de votre lettre N° 1715, du 12 mars, Administration des Beaux-Arts, par laquelle vous avez bien voulu nous faire savoir, en ce qui concerne l'acquisition de certaines oeuvres du sculpteur Français Rodin, qui "par suite des nécessités que vous impose la règle de la compression des dépenses la possibilité d'achats aussi importants, en dépit de la valeur exceptionnelle des oeuvres, vous paraît devoir être envisagée avec prudence et réserve."

Dans ces conditions, la dite Section a estimé, Monsieur le Ministre, que votre Département pourrait commencer par n'acheter qu'une seule oeuvre du maître, et elle se permet, pour le cas où vous pourriez vous rallier à cette proposition, de vous désigner L'Age d'airain.

Dans votre susdite lettre vous dites que vous n'avez pas connaissance de notre lettre du 9 août 1922 que nous avons rappelée dans celle du 16 mars. Veuillez trouver ci-joint copie de cette lettre du 9 août, qui se rapporte en ordre principal à l'acquisition de L'Héraklès archer du sculpteur français Antoine Bourdelle, et

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

ensuite de laquelle votre Département nous a soumis pour avis, par sa note 1250 du 20 septembre, la réponse du 6 septembre de M. Bourdelle.

Le Conservateur en chef,

Bruxelles, le 5 février 1923.

Monsieur le Ministre,

En sa dernière séance la Section de l'Art Moderne de la Commission a exprimé à nouveau son vif désir de voir acquérir pour le Musée de Bruxelles, des oeuvres du sculpteur français Rodin, et elle me prie de vous rappeler nos lettres qui ont été adressées à votre département le 14 janvier 1921, le 16 mars et le 9 août 1922 et par lesquelles nous avons fait savoir qu'en s'adressant à M. Bénédite, conservateur du Musée Rodin, on pourrait acquérir dans des conditions particulièrement avantageuses des exemplaires en bronze des sculptures de ce maître, notamment de L'Age d'airain du Saint Jean Baptiste et de L'Homme au nez cassé (tête).

Dans sa dernière séance, la Section de l'Art Moderne a décidé de vous signaler en outre la figure d'Eve (petit format) - pareil à celui de l'exemplaire de la collection Lequime, qui fut montré à l'EXPOSITION DES MAITRES DE L'IMPRESSIONNISME ET LEUR TEMPS que j'ai organisée au Musée de Bruxelles, l'été dernier.)

Nous croyons qu'il est superflu d'insister à nouveau, Monsieur le Ministre, sur l'intérêt très grand qu'il y aurait à

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Bruxelles 2 février 1923.

Cher Monsieur Verlant

Nous avons écrit à Monsieur le Ministre pour lui rappeler nos lettres des 14 juin 1921, 16 mars et 9 août 1922, par lesquelles nous exprimions et confirmions le vœu de la Commission de voir acquérir des oeuvres de Rodin (Age d'airain, Saint Jean Baptiste, Homme au nez cassé) - voir note ci-jointe. Nous lui signalons en outre la figure d'Eve (format de l'exemplaire de la collection Leguina)

Votre bien dévoué

Monsieur Verlant
Inspecteur général des Beaux-Arts

Note.

Par lettre du 14 juin 1921 nous communiquons à M. le Ministre Destree le voeu émis par la Section de l'Art moderne en sa séance de la veille, de faire l'acquisition d'oeuvres de Rodin: l'Age d'airain coûterait 30.000 frs. le Saint Jean Baptiste, 35.000 f. Il serait fait pour le Musée de Bruxelles des conditions spéciales (communication de M. Devillez qui avait vu M. Bénédite)

Le 28 juin 1921 (lettre n°1715 Administration des Beaux-Arts) M. le Ministre Destree répond qu'il "croit ces acquisitions désirables en principe mais qu'il ne lui paraît pas opportun de s'en occuper actuellement"

Le 16 mars 1922, nous signalons à Monsieur le Ministre que dans la dernière séance de la Commission il a été dit que "les conditions d'achat sont maintenant très avantageuses, que l'on ne demanderait pour le Saint Jean Baptiste que 25.000 frs et pour la tête l'homme au nez cassé qu'une somme relativement minime. Nous insistons sur l'intérêt qu'il y aurait à acquérir des oeuvres du grand sculpteur français

Le 9 août 1922, nous signalons à Monsieur le Ministre que Bruxelles serait très honoré d'être représenté dans nos galeries et qu'il serait disposé à abandonner ses droits d'auteur pour la fonte de son Heraklès archer. A ce propos nous rappelons notre lettre du 16 mars par laquelle nous disions "qu'en s'adressant à M. Bénédite, l'on pourrait se procurer pour le Musée de Bruxelles, à des conditions très avantageuses, des exemplaires en bronze de sculptures de Rodin, notamment l'Age d'airain, le Saint Jean Baptiste, l'homme au nez cassé (tête) "Nous insistons à nouveau sur l'intérêt qu'il y aurait pour nos collections de posséder des oeuvres aussi significatives de ces deux maîtres de la sculpture française.

La statue, petit format, de Rodin, Eve de la collection Lequime à laquelle M. Lagae a fait allusion, mesure 0.75 de haut.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 12 mars 1923

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

INDICATEUR N° 1715

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

En réponse à votre lettre du 5 février, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suis adressé à Mr le Conservateur Benédite aux fins de savoir si l'on pourrait acquérir dans des conditions qui ne seraient pas trop onéreuses des exemplaires en bronze des oeuvres de Rodin que vous signalez.

Je me permets de vous faire remarquer que je n'ai pas connaissance de la lettre du 9 août 1922, rappelée dans votre note. La dernière lettre trouvée au dossier est celle du 16 mars, par laquelle la Commission appelle l'attention du Département sur l'intérêt qu'il y aurait à acquérir des oeuvres de Rodin.

J'ajouterai que par suite des nécessités que m'impose la règle de la compression des dépenses la possibilité d'achats aussi importants, en dépit de la valeur exceptionnelle des oeuvres, me parait devoir être envisagée avec prudence et réserve.

LE MINISTRE,

Phoy

A Monsieur Fierens-Gevaert,

Conservateur en Chef du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique

BRUXELLES.